



COMMUNIQUE
N° 2020-05/17/DGS/RM

Objet : COVID 19 – Non reprise de l'activité scolaire

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly, le Dr Jean GANTY, rappelle aux administrés que, par communiqué en date du 7 mai, il informait de sa décision de ne pas autoriser l'accueil des élèves dans les écoles communales, à partir du 11 mai 2020, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Au regard de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 en Guyane et de l'aggravation des risques sanitaires afférents dans la gestion des écoles, il informe la population que les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune ne sont pas autorisées à accueillir d'élèves jusqu'à la prochaine rentrée scolaire 2020-2021.

Fait à Rémire Montjoly,

Le 27 mai 2020



Le Maire,

Jean GANTY
Jean GANTY